



Mali

Direction Nationale du Développement Social - DNDS

Matrice de Suivi des déplacements (DTM)

Août 2016



Éléments clés

- **33 042** personnes déplacées internes (**6 459** ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.
- **3 074** nouveaux PDIs suite à la dégradation de la situation sécuritaire à Kidal.
- **9 443 PDIs** au Sud du pays souffrent par manque d'assistance alimentaire.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées montre que **53%** des ménages interrogés souhaitent retourner dans leur lieu d'origine tandis que **46%** souhaitent rester sur leur lieu de déplacement.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées concernant les besoins primaires des PDIs a mis en évidence le fait que **41%** des ménages interrogés ont des besoins alimentaires, **38%** des besoins en termes d'argent et **15%** en termes d'abris.
- **526 259** personnes retournées, soit **474 231** PDIs retournées et **52 028** rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés.

Contenu

Déplacés Internes	2
Intentions de retour	4
Besoins des PDIs	5
PDIs Retournés	6
Rapatriés	7
Annexe I Carte-PDIs par cercle	8
Annexe II Carte-Retournés par cercle	9
Annexe III Carte-Rapatriés par cercle	10
Annexe IV Carte-Présence DTM Mali	11
Annexe V Principales Communes de retour	12
Annexe VI Méthodologie	16

Introduction

Le conflit qui a affecté les régions nord du Mali en 2012 a provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes. Afin d'orienter la réponse humanitaire et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDIs) et des réfugiés, la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté humanitaire et aux pouvoirs publics afin de répondre aux besoins des populations déplacées, retournées et rapatriées au Mali.

Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM en anglais) au Gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en Novembre 2014 à travers la DNDS et la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations.

La méthodologie et les outils utilisés par le programme DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agent du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDIs, PDIs retournées et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires (Japon, USAID/OFDA, Suisse). L'enregistrement des rapatriés a l'appui financier et technique de l'UNHCR.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages. Pour plus d'information, merci de contacter M. Abdramane Niama TOGORA : ant.togora@yahoo.fr)

Matrice de suivi des déplacements

DEPLACES INTERNES

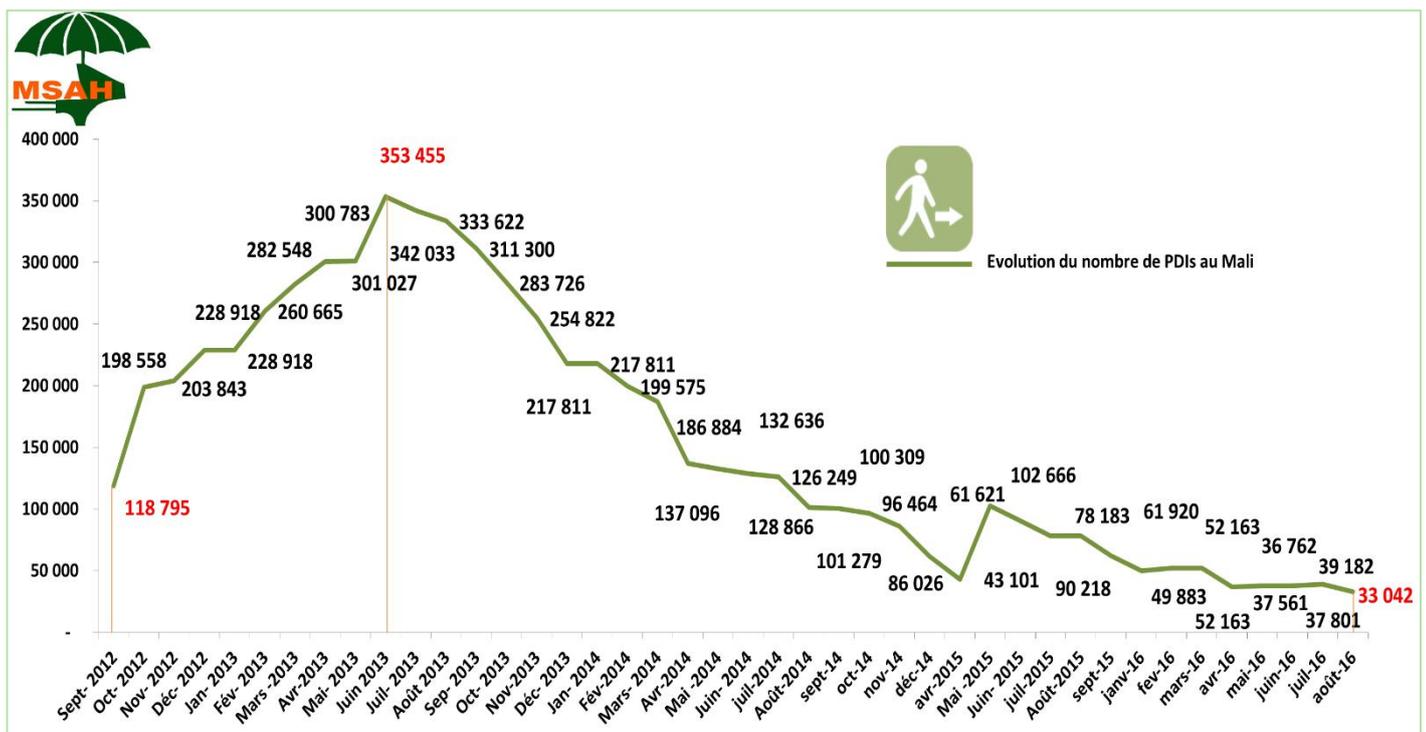
Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) au Mali s'élève au 31 Août 2016 à **33 042** personnes (**6 459** ménages), ce qui correspond à une baisse générale de **16%** par rapport aux données de juillet 2016 (**39 182** PDI¹). Ce chiffre confirme la tendance au déplacement de courte durée observée depuis déjà plusieurs mois. Ainsi entre mai et août 2016, une diminution de **6 140** personnes déplacées a été constatée sur l'ensemble du pays.

Cependant, les mois de juillet et août ont été marqués par dégradation de la situation sécuritaire dans la région de Kidal suite aux affrontements entre groupes armés. En effet, ces attaques ont causé la fuite de **3 074** personnes de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans des localités de Gao et Ménaka où la situation sécuritaire semble plus calme.

Localisation des personnes déplacées

Les données concernant la localisation et le nombre des personnes déplacées dans les régions sud sont le résultat des vérifications menées de façon hebdomadaire par la DNDS dans les régions de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. Ces vérifications consistent, au travers de visites porte à porte par les agents des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH), à vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM à la suite du conflit de 2012, des événements de mai et juillet 2014 à Kidal, ceux de 2015 dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou ainsi que ceux de 2016 dans les régions de Ménaka, Mopti et Kidal. Au nord, les évaluations menées sur le terrain consistent à obtenir, au travers d'entretiens avec des informateurs clés (Elues communaux, Préfets, Sous-Préfets) et de visites de terrain, des estimations concernant le nombre de personnes déplacées au sein même des régions nord (Gao, Tombouctou et Kidal).

Graphique 1 : Evolution du nombre de PDI de septembre 2012 à août 2016



¹ DTM- Rapport de Situation N°12

Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménages	Individus	Taille moyenne
Bamako	884	4 424	5
Kayes	7	20	3
Koulikoro	383	1 482	4
Mopti	525	1 422	3
Ségou	435	2 058	5
Sikasso	24	37	2
Gao	1 678	7 203	4
Ménaka	416	2 364	6
Kidal	88	440	5
Tombouctou	2 019	13 592	7
TOTAL	6 459	33 042	5

Les régions de Tombouctou (13 592 PDIs) et la région de Gao (7 203 PDIs) abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû au conflit de 2012 mais aussi aux incidents qui ont affecté ces régions et la région de Kidal de 2015 à 2016. A Tombouctou, la majorité des personnes déplacées se trouvent dans le cercle de Goundam à cause des incidents réguliers dans le dit cercle entraînant des mouvements de population en interne vers des localités plus sécurisées du même cercle de Goundam.

A Bamako, le nombre de PDIs est passé de 4 874 individus (Rapport CMP du 11 août 2016) à **4 424** en fin août 2016 soit une diminution de **450** Individus (9%). Cela pourrait s'expliquer par le retour des populations au niveau de leur lieu d'origine suite à la saison des pluies (périodes des cultures) et aussi la préparation de la nouvelle année scolaire. Cela se confirme aussi par le fait que **53%** des personnes interrogées veulent retourner dans leur localité d'origine.

Nouveaux PDIs suite aux affrontements de Kidal (juillet -Août 2016)

Région	Ménages	Individus	Taille moyenne
Gao	585	2 011	3
Ménaka	170	1025	6
Kidal	9	38	4
TOAL	764	3074	4

Dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal, pendant que nous constatons une réduction générale du nombre de PDIs, nous avons enregistré **3 074** nouvelles personnes déplacées internes suite aux récents affrontements entre groupes armés dans la région de Kidal.

Profil démographique

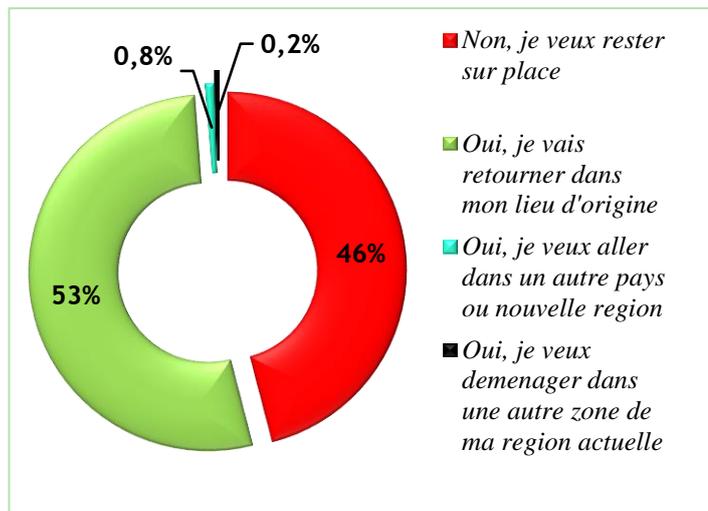
Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	
10 904	6 939	17 843	7 930	7 269	15 199	33 042
33%	21%	54%	24%	22%	46%	100%

La population déplacée est constituée de **57%** de femmes et **43%** d'hommes. Par ailleurs, **54%** des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), et les 18 ans et plus représentent **46%** de la population déplacée.

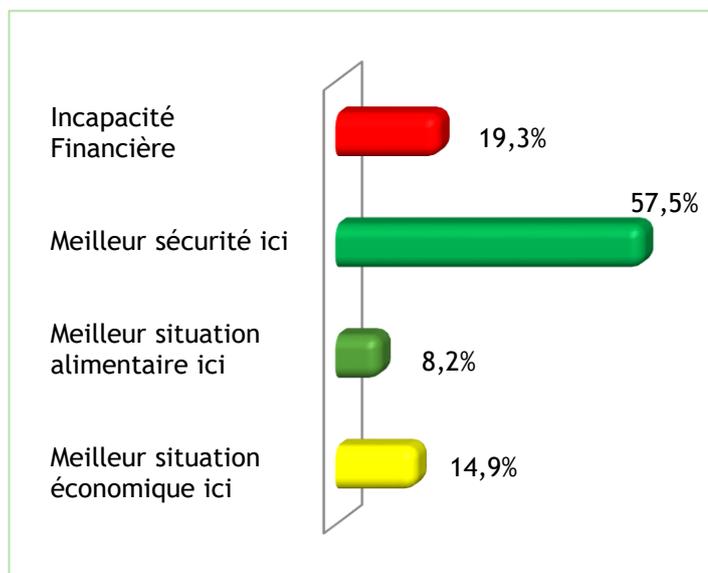
INTENTIONS DE RETOUR

Graphique2: Intentions de retour



Afin de mieux comprendre les dynamiques de déplacement actuelles, les équipes DTM ont réalisé une enquête d'intention de retour entre mai et août 2016, auprès de 1420 ménages déplacés dans les régions sud et nord du Mali. Ces ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire, sur les 7 019 ménages déplacés vivant dans ces régions en Avril 2016 (Source : Rapport DTM d'Avril 2016). Les ménages interrogés représentent 20% des ménages déplacés identifiés dans chaque région. L'un des résultats les plus importants de cette enquête est la diminution du pourcentage de ménages ayant déclaré qu'ils désiraient rentrer chez eux. Ce pourcentage s'élève désormais à **53%** tandis qu'il était de **55,2%** en Avril 2016².

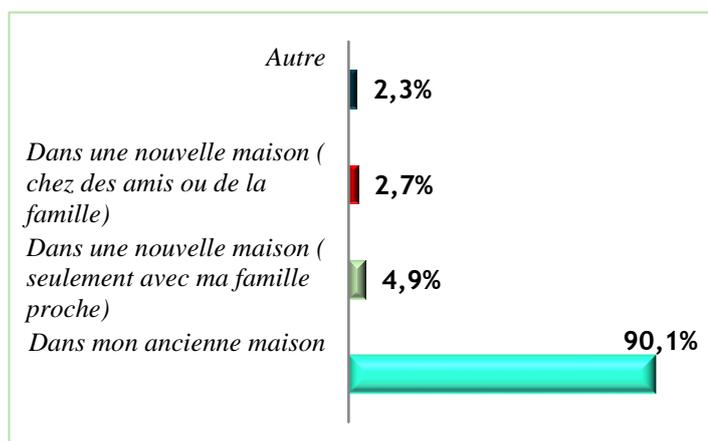
Graphique 3 : Raisons pour le non-retour



Comme indiqué dans le graphique 3, l'instabilité de la situation sécuritaire au nord continue de dissuader certains PDIs de regagner leurs domiciles. En effet, les personnes qui ont décidé de ne pas regagner leurs domiciles déclarent bénéficier à **57,5%** d'une meilleure sécurité sur leurs lieux de déplacement.

Par ailleurs, nombre d'entre eux (**14,9%**) ont trouvé dans leurs lieux de déplacement des moyens de subsistance, raison pour laquelle ils ne désirent pas regagner leurs régions où les opportunités économiques sont plus rares. De plus, il est à noter que **19,3%** des ménages interrogés ont déclaré ne pas pouvoir rentrer pour causes d'incapacité financières, ceci correspond le plus souvent à une absence de moyens pour payer le transport vers le lieu d'origine.

Graphique 4: Lieux de retour

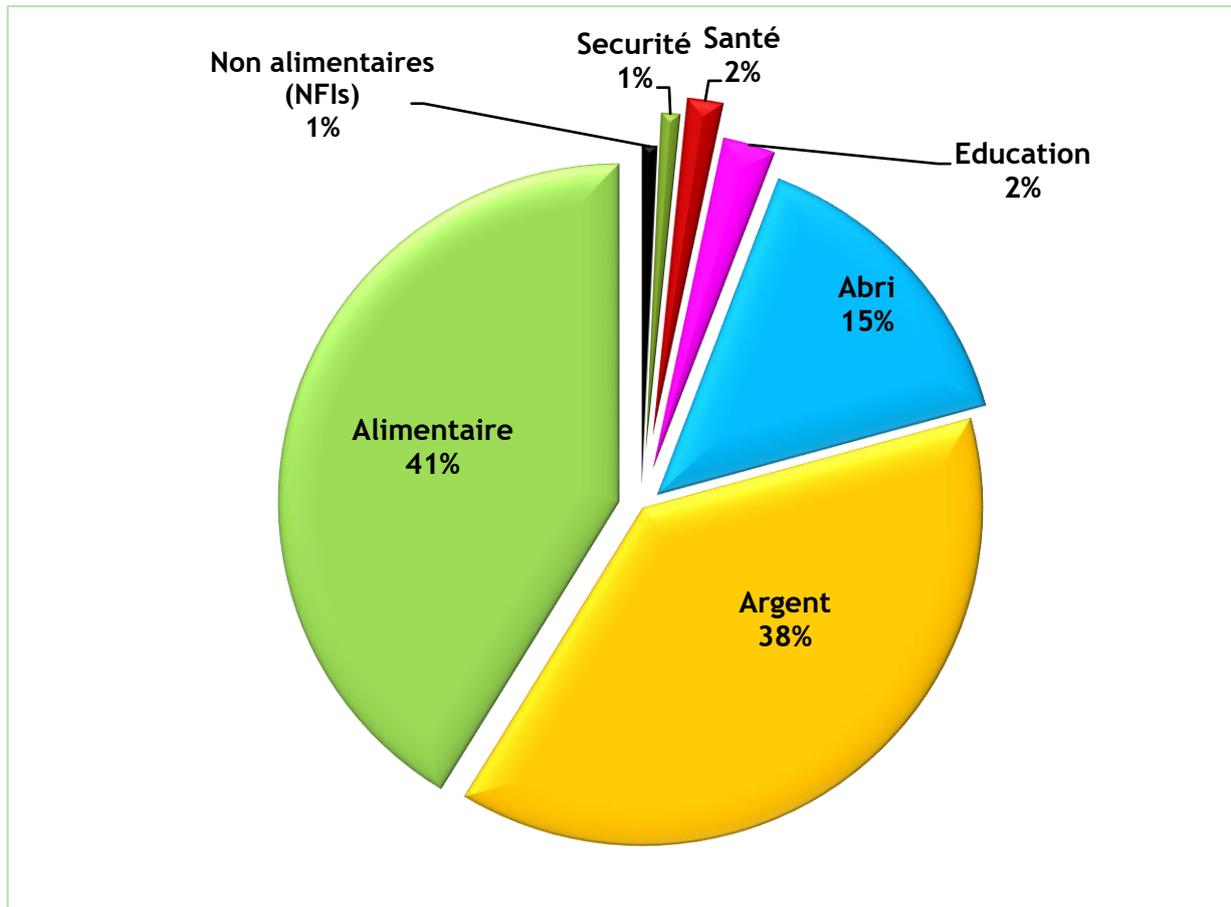


Le graphique 4 nous indique que parmi les **53%** des ménages qui ont déclaré vouloir retourner, la grande majorité (**90,1%**) des ménages désire regagner le domicile qu'elles occupaient avant le déplacement.

² Rapport DTM. Avril 2016

BESOINS DES PDIS

Graphique 5: Besoins des PDIS



En parallèle de la mise à jour des données concernant le nombre de personnes déplacées, les opérations DTM ont permis de mener une enquête visant à connaître les besoins des PDI. Cette évaluation a été réalisée sur un échantillon représentant 10% des ménages déplacés identifiés dans le pays.

D'après les résultats de cet exercice, **41%** des ménages interrogés déclarent avoir un besoin alimentaire contre **38%** en Avril 2016, **15%** affirment avoir des besoins en abris contre **13%** en Avril, **1%** en termes d'articles non-alimentaires contre **2%** en Avril 2016.

PDIS RETOURNÉES
Nombre Cumulé de PDI's retournées par région - cercle du Nord de juillet 2013 au 31 Août 2016

Région - Cercle	Ménages	Individus
Gao	29 352	139 810
Ansongo	13 045	65 227
Bourem	5 640	28 123
Gao	10 667	46 460
Ménaka	13 470	50 069
Anderamboukane	7 036	25 988
Ménaka	4 170	16 079
Tidermene	2 264	8 002
Kidal	507	2 023
Abeïbara	83	330
Kidal	307	1 229
Tessalit	106	422
Tin-Essako	11	42
Mopti	8 592	40 932
Bandiagara	487	3 363
Douentza	4 761	25 797
Mopti	1 780	4 513
Tenenkou	998	3 933
Youwarou	566	3 326
Ségou	36	156
Niono	36	156
Tombouctou	52 920	241 241
Dire	6 249	23 017
Goundam	5 778	28 001
Gourma-Rharous	14 597	69 387
Niafouké	7 448	43 392
Tombouctou	18 848	77 444
TOTAL	104 879	474 231

Les évaluations réalisées auprès des personnes retournées concernent l'ensemble des régions de Gao et Tombouctou, le cercle de Niono dans la région de Ségou, les cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti, Tenenkou et Youwarou dans la région de Mopti ainsi que les communes d'Abeïbara, Kidal, Tin-Essako et Tessalit dans la région de Kidal. Dans le cadre de ces évaluations, un retourné est considéré comme une personne, anciennement déplacée interne, qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine avec ou sans les membres de sa famille.

Selon les résultats de ces évaluations, réalisées au travers d'entretiens avec des informateurs clés il y a approximativement **474 231** PDI's retournées au Mali.

Ainsi, le nombre de retournés au Mali est passé de **468 467** en avril 2016 à **474 231** en août 2016, soit une augmentation de 5 764 individus. Cela peut s'expliquer par la présence d'acteurs humanitaires ainsi que la relance des activités économiques dans les zones de retour.

RAPATRIES

Nombre Cumulé de rapatriés par région - cercle d'Août 2013 au 31 Août 2016

Région-Cercle	Ménage	Individus
Bamako	151	450
Commune 1	10	31
Commune 4	3	16
Commune 5	3	10
Commune 6	135	393
Gao	3 258	11 541
Ansongo	753	2890
Bourem	373	1248
Gao	2132	7403
Kidal	310	1 468
Kidal	134	661
Tessalit	176	807
Koulikoro	85	225
Dioila	10	34
Kati	75	191
Ménaka	2 350	10 350
Anderamboukane	1382	6125
Inekar	6	20
Menaka	961	4204
Tidermene	1	1
Mopti	1 197	3 315
Douentza	931	2602
Koro	2	3
Mopti	58	153
Tenenkou	70	176
Youwarou	136	381
Ségou	370	1 028
Niono	301	847
San	15	39
Segou	54	142
Tombouctou	7 500	23 651
Dire	850	2461
Goundam	1239	3397
Gourma-Rharous	2049	7236
Niafunke	935	2401
Tombouctou	2427	8156
Total général	15 221	52 028

Etant donné que le retour est une préoccupation principale pour beaucoup de réfugiés maliens, et que le rapatriement réussi dépend de la situation dans les zones de retour, et les conditions préalables nécessaires – libre arbitre, sûreté, sécurité et dignité. Ainsi conformément à la mise en œuvre de l'accord de partenariat entre le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés du 27 avril 2015, visant à améliorer et à maintenir la qualité de l'enregistrement et du profilage des personnes rapatriées en mettant en place un mécanisme d'enregistrement des réfugiés maliens qui reviennent spontanément des pays d'asile (le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie et l'Algérie) vers leurs zones de retour au nord du Mali, à Gao, Tombouctou, Kidal et dans certains cercles des régions de Mopti et Ségou. Le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, à travers la DNDS, avec l'appui du HCR a identifié et rendu opérationnel 28 points d'enregistrement des rapatriés. Il s'agit de :

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebok, Labezanga, Anderamboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Gourma Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Le retour volontaire facilité et spontané des réfugiés maliens vivant dans les pays d'asile se poursuit dans un contexte marqué par la signature par toutes les parties de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et la signature des accords tripartites Mali- Niger-HCR, Mali-Burkina-HCR et Mali-Mauritanie-HCR.

Ainsi, le nombre de rapatrié au Mali s'élève au 31 août 2016 à **52 028** personnes, ce qui correspond à une augmentation de **832** personnes par rapport aux données de Juillet 2016 (**51 196** Rapatriés³). Ce chiffre confirme la tendance au retour des réfugiés observée depuis déjà plusieurs mois.

³ Rapport CMP du 11 août 2016

Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par Région de retour et par anciens pays d'accueil par région - au 31 Août 2016

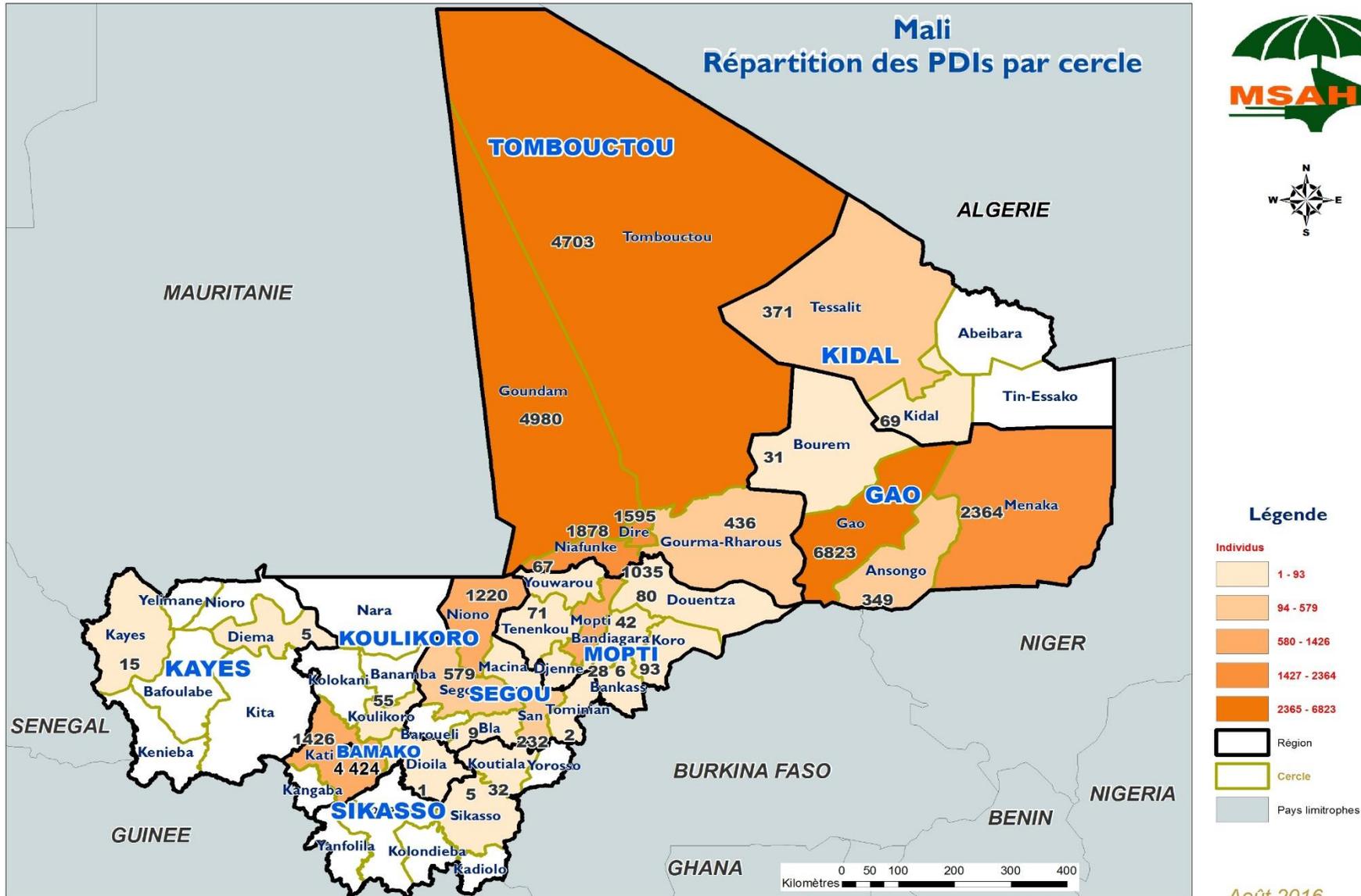
Ancien Pays d'accueil →	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Total général
Région de Destination ↓	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	132	270	0	0	36	12	450
Gao	2181	4482	0	0	13	4865	11541
Kidal	1400	54	0	0	8	6	1468
Koulikoro	58	143	0	0	23	1	225
Ménaka	282	8	0	0	5	10055	10350
Mopti	0	2634	0	0	680	1	3315
Ségou	0	152	1	0	844	31	1028
Tombouctou	2555	10204	0	2	10688	202	23651
Total général	6 608	17 947	1	2	12 297	15 173	52 028

Sur les **52 028** rapatriés enregistrés au 31 août 2016, **17 947** (34 %) viennent du Burkina Faso ; **15 173** (29 %) du Niger ; **12 297** (24%) de la Mauritanie ; **6 608** (13%) de l'Algérie et seulement **3** personnes viennent de la Guinée et du Ghana.

Aussi il est à noter que le Gouvernement Algérien ne reconnaissant pas la présence de réfugiés sur son territoire, le retour de l'Algérie au Mali de Maliens affectés par la crise de 2012 est facilité par le Gouvernement du Mali et l'OIM.

Par ailleurs, pour lutter contre la fraude et les mouvements pendulaires l'UNHCR partage avec les pays d'asile les données de ceux enregistrés sur base d'attestation de réfugié pour vérification et désactivation de la base des données des pays d'asile ou du Mali selon le cas.

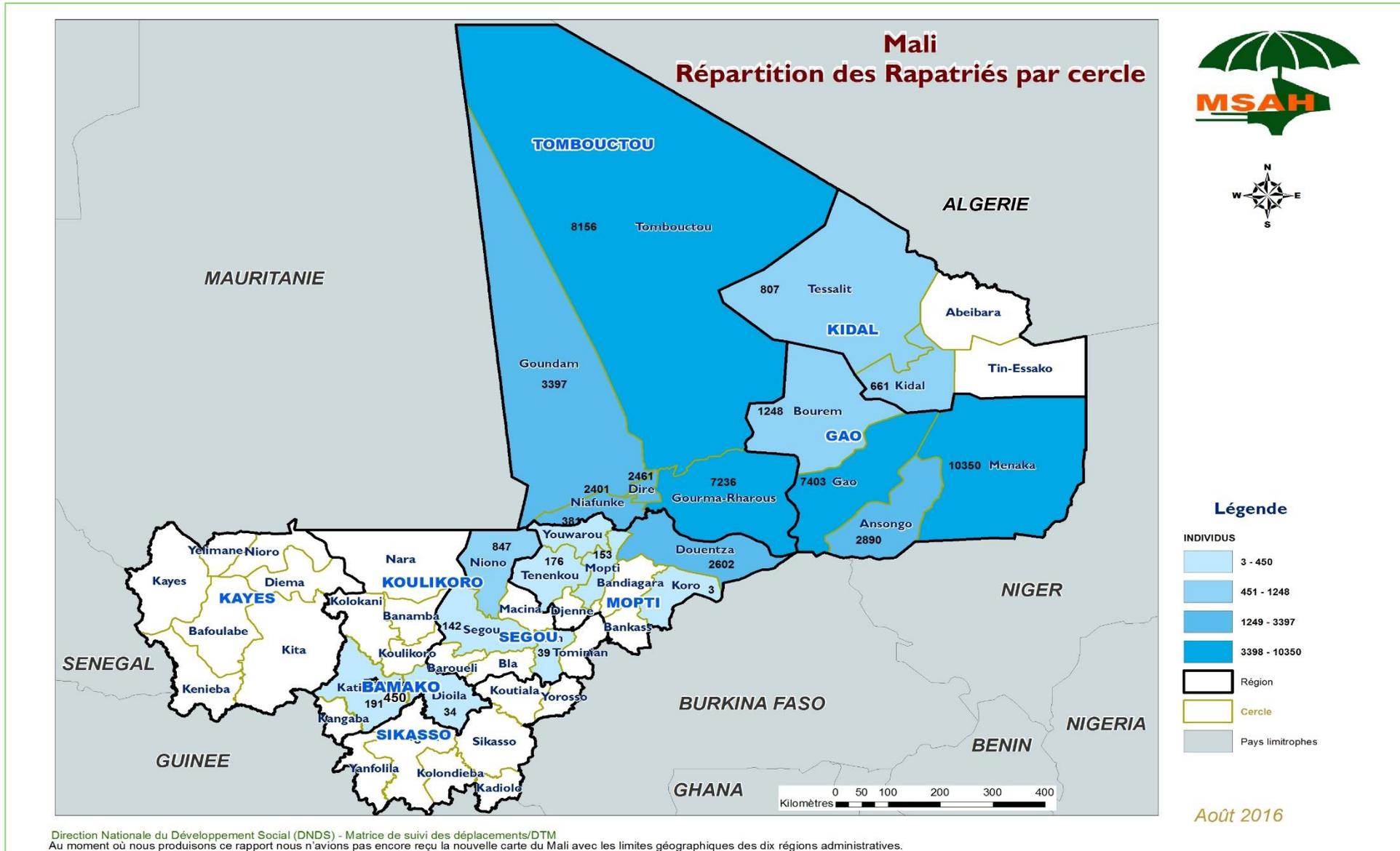
ANNEXE I



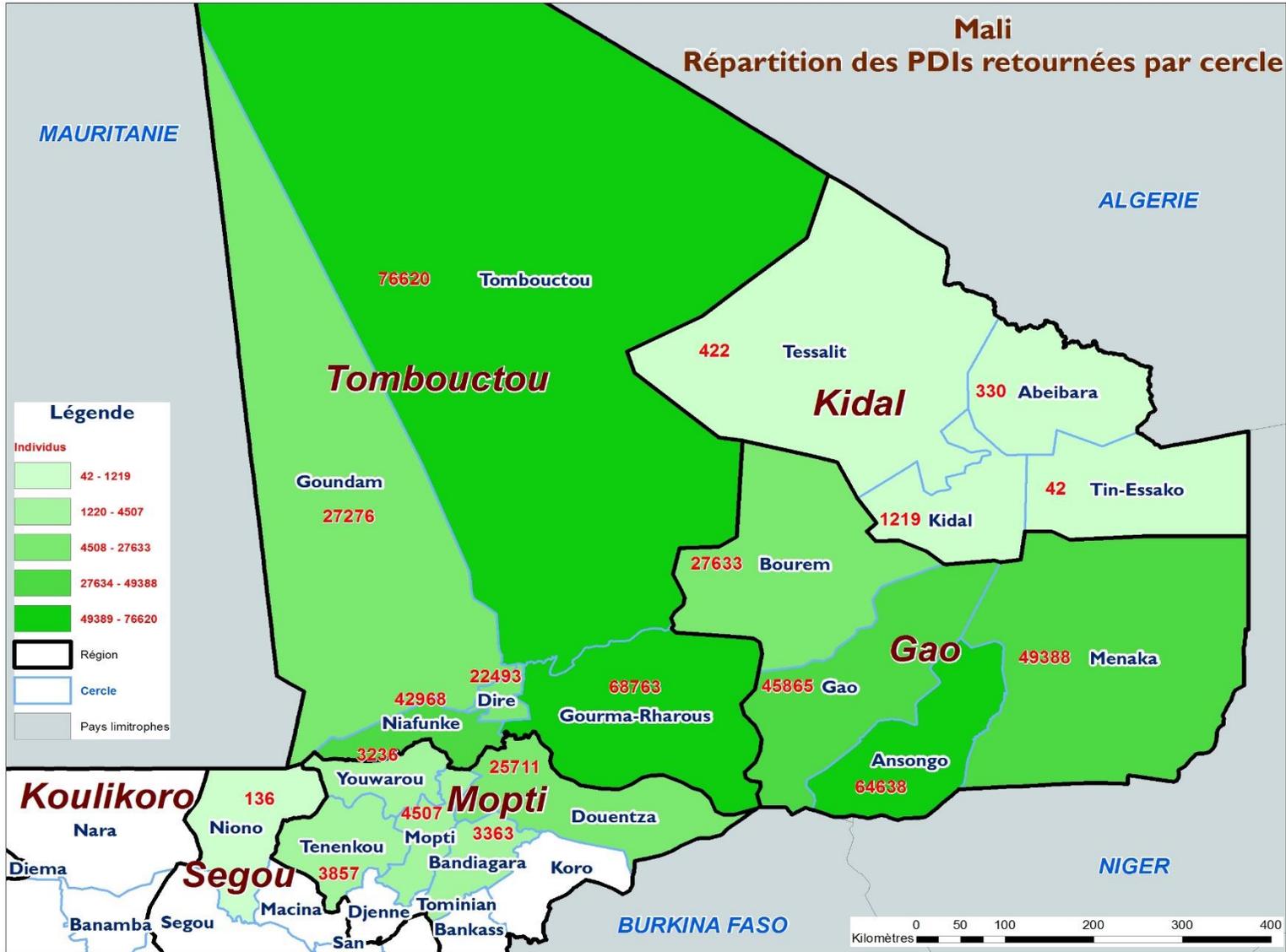
Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des dix régions administratives.

Août 2016

ANNEXE II



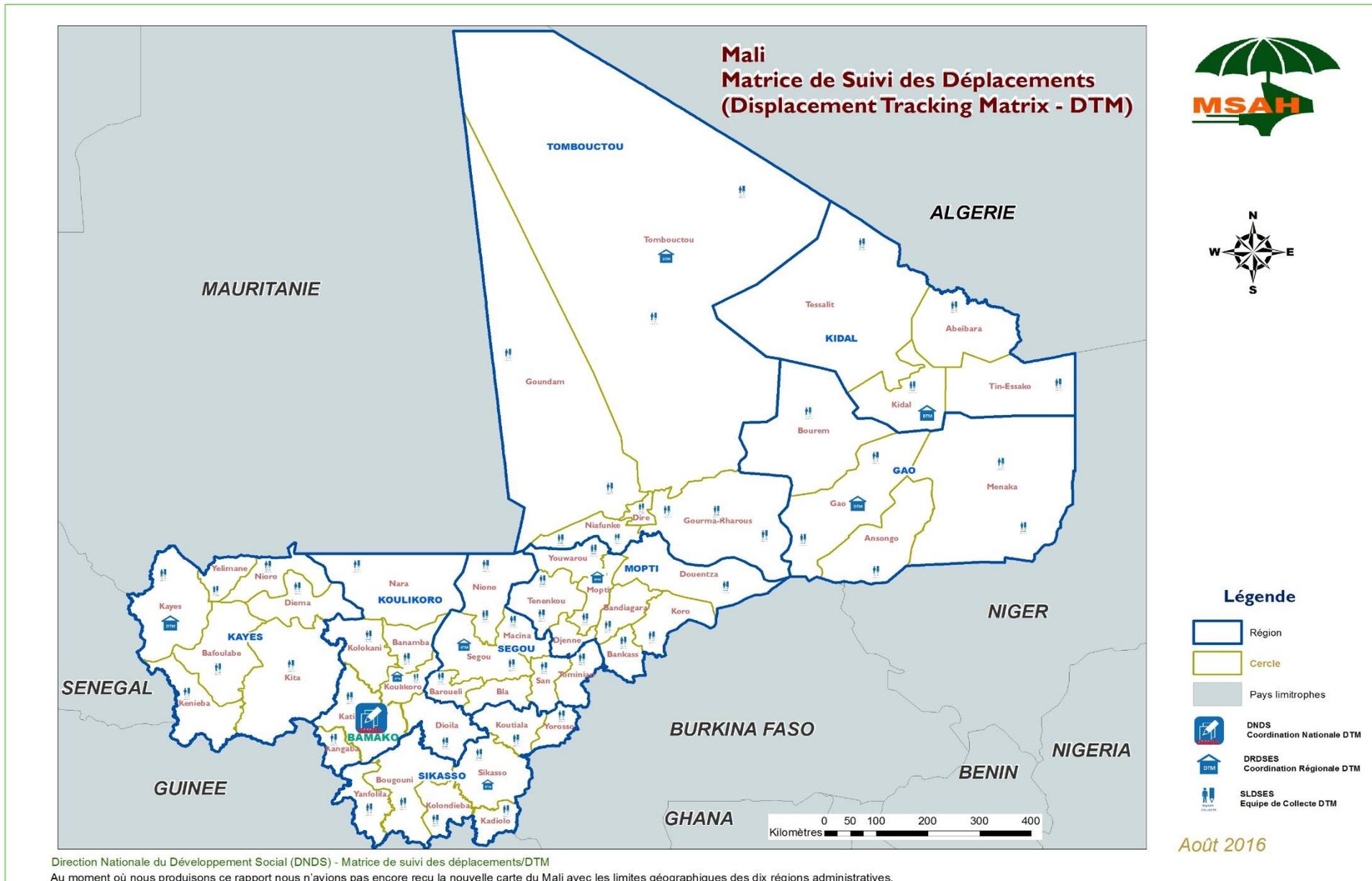
ANNEXE III



Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des dix régions administratives.

Août 2016

ANNEXE IV PRÉSENCE DES ÉQUIPES DTM AU MALI



ANNEXE V SITUATION DES PDIS, RAPATRIÉS, PDIS RETOURNÉES PAR CERCLE

Régions - Cercles	PDis		PDis Retournées		Rapatriés		Cumul PDis, Rapatriés et PDis Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Bamako	884	4 424	-	-	450	151	1 334	4 575
Commune 1	197	1 167	-	-	31	10	228	1 177
Commune 2	76	361	-	-	-	-	76	361
Commune 3	167	846	-	-	-	-	167	846
Commune 4	161	695	-	-	16	3	177	698
Commune 5	184	802	-	-	10	3	194	805
Commune 6	99	553	-	-	393	135	492	688
Kayes	7	20	-	-	-	-	7	20
Diema	1	5	-	-	-	-	1	5
Kayes	6	15	-	-	-	-	6	15
Koulikoro	383	1 482	-	-	225	85	608	1 567
Dioila	1	1	-	-	34	10	35	11
Kati	364	1 426	-	-	191	75	555	1 501
Koulikoro	18	55	-	-	-	-	18	55
Mopti	525	1 422	8 592	40 932	3 315	1 197	12 432	43 551
Bandiagara	16	42	487	3 363	-	-	503	3 405
Bankass	4	6	-	-	-	-	4	6
Djenne	18	28	-	-	-	-	18	28
Douentza	24	80	4 761	25 797	2 602	931	7 387	26 808
Koro	23	93	-	-	3	2	26	95
Mopti	402	1 035	1 780	4 513	153	58	2 335	5 606
Tenenkou	28	71	998	3 933	176	70	1 202	4 074
Youwarou	10	67	566	3 326	381	136	957	3 529
Ségou	435	2 058	36	156	1 028	370	1 499	2 584
Bla	2	9	-	-	-	-	2	9

Régions - Cercles	PDIs		PDIs Retournées		Rapatriés		Cumul PDIs, Rapatriés et PDIs Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Macina	5	16	-	-	-	-	5	16
Niono	198	1 220	36	156	847	301	1 081	1 677
San	62	232	-	-	39	15	101	247
Ségou	167	579	-	-	142	54	309	633
Tominian	1	2	-	-	-	-	1	2
Sikasso	24	37	-	-	-	-	24	37
Koutiala	19	32	-	-	-	-	19	32
Sikasso	5	5	-	-	-	-	5	5
Gao	1 678	7 203	29 352	139 810	11 541	3 258	42 571	150 271
Ansongo	67	349	13 045	65 227	2 890	753	16 002	66 329
Bourem	2	31	5 640	28 123	1 248	373	6 890	28 527
Gao	1 609	6 823	10 667	46 460	7 403	2 132	19 679	55 415
Menaka	416	2 364	13 470	50 069	10 350	2 350	24 236	54 783
Anderamboukane	60	300	7 036	25 988	6 125	1 382	13 221	27 670
Inekar	-	-	-	-	20	6	20	6
Menaka	356	2 064	4 170	16 079	4 204	961	8 730	19 104
Tidermene	-	-	2 264	8 002	1	1	2 265	8 003
Kidal	88	440	506	2 023	1 468	310	2 062	2 773
Abeibara	-	-	83	330	-	-	83	330
Kidal	18	69	307	1 229	661	134	986	1 432
Tessalit	70	371	106	422	807	176	983	969
Tin-Essako	-	-	11	42	-	-	11	42
Tombouctou	2 019	13 592	52 920	241 241	23 651	7 500	78 590	262 333
Dire	234	1 595	6 249	23 017	2 461	850	8 944	25 462
Goundam	687	4 980	5 778	28 001	3 397	1 239	9 862	34 220
Gourma-Rharous	79	436	14 597	69 387	7 236	2 049	21 912	71 872

Régions - Cercles	PDI's		PDI's Retournées		Rapatriés		Cumul PDI's, Rapatriés et PDI's Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Niafunke	404	1 878	7 448	43 392	2 401	935	10 253	46 205
Tombouctou	615	4 703	18 848	77 444	8 156	2 427	27 619	84 574
Total général	6 459	33 042	104 876	474 231	52 028	15 221	163 363	522 494

ANNEXE VI MÉTHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

Enregistrement :

A. PDIs et PDIs retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation.** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication.** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers, points focaux des PDIs et crieurs publics afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées.

Dans les régions sud, la collecte de données se réalise en trois étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées dans le sud du pays et les informations collectées sont mises à jour régulièrement.

Dans les régions nord, les étapes 1 et 2 du processus prennent également en compte les personnes retournées. L'étape numéro 3, conformément aux vœux de la CMP, n'a pas été réalisée au nord et ce afin de ne pas différencier les déplacés et retournés du reste des populations au nord (communautés hôtes et retournés) qui sont également vulnérables et dont les besoins devraient au même titre que les populations déplacées être pris en compte.

- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du sud vers le nord, du nord vers le sud ou entre les régions nord se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un appui de l'OIM ou sont référées aux partenaires présents sur le terrain.

B. RAPATRIES :

⇒ **Documents des réfugiés :**

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

⇒ **Lieux d'enregistrement :**

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'entrée identifiés soit dans leurs zones de retour.

a- Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont soit inscrits auprès des bureaux de l'UNHCR soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'entrée identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'entrée ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

b- Aux points d'entrée

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'entrée ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin

dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

⇒ **Procédures d'enregistrement :**

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugiés délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- **Collecte des données :** Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- **Saisie des données :** Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.

